Département de la Seine-Maritime
Arrondissement du Havre

Mairie
de
Trouville-Alliquerville
76210

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217607159-20231215-202330-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE (76210)

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Christian PARIS, Maire.

Date de convocation : 04/11/2023

Etaient présents : M. Paris, Mme Desrivières, M. Leroux, M. Roussel, M. Berger, M. Lucas, Mme Gréaume, M. Ferry, Mme Verdière, M. Gréaume.

Excusé(e)s : Mme Evrard, Mme Delahays, Mme Cabot, Mme Benard.

Nombre de conseillers :
-En exercice : 14
-Présents : 10
-Votants : 10

Absent(s) : -

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

152/ Travaux de peinture - Mairie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de peinture qui seraient nécessaires à la Mairie (hall, secrétariat, salle de réunion ...), une surface d'environ 400m².
Le devis de la société Sogeris est présenté et s'élève à la somme de 1 052,25€ ht. D'autres devis vont être demandés. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au sujet.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Trouville-Alliquerville,
Le 14 Décembre 2023.

MAIRIE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE SEINE-MARITIME

Christian PARIS, Maire

Département de la Seine-Maritime
Arrondissement du Havre

Mairie
de
Trouville-Alliquerville
76210

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217607159-20231215-202331-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE (76210)

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Christian PARIS, Maire.

Date de convocation : 04/11/2023

Etaient présents : M. Paris, Mme Desrivières, M. Leroux, M. Roussel, M. Berger, M. Lucas, Mme Gréaume, M. Ferry, Mme Verdière, M. Gréaume.

Excusé(e)s : Mme Evrard, Mme Delahays, Mme Cabot, Mme Benard.

Nombre de conseillers :
-En exercice : 14
-Présents : 10
-Votants : 10

Absent(s) : -

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

153/ Site internet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose depuis 2018 d'un site internet crée & géré par Caux Seine Agglo et alimenté par le secrétariat de mairie.
Dès 2024, la gestion des sites internet étant externalisée, le service informatique de CSA n'assurera plus la maintenance des sites actuels ;
Caux Seine Agglo propose à compter de 2024 et via l'intervention d'un prestataire, de prendre en charge la mise en place et la refonte du site internet pour les communes de moins de 3 500 habitants. Cette gestion est mutualisée, supervisée et prise en charge intégralement par Caux Seine Agglo et permettra de disposer de sites harmonisés, mieux référencés et plus sécurisés avec une nouvelle charte graphique. La commune de Trouville souhaitant que Caux Seine Agglo conserve cette mission devra intégrer ce nouveau dispositif et procéder à la refonte du site.
Les maquettes des sites internet ont été présentés en visio le 30 novembre dernier ; Après ces présentations, la maquette retenue pour la commune de Trouville est celle du site traditionnel.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Trouville-Alliquerville,
Le 14 Décembre 2023.

MAIRIE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE SEINE-MARITIME

Christian PARIS, Maire

Département de la Seine-Maritime
Arrondissement du Havre

Mairie
de
Trouville-Alliquerville
76210

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217607159-20231215-202329-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE (76210)

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Christian PARIS, Maire.

Date de convocation : 04/11/2023

Etaient présents : M. Paris, Mme Desrivières, M. Leroux, M. Roussel, M. Berger, M. Lucas, Mme Gréaume, M. Ferry, Mme Verdière, M. Gréaume.

Excusé(e)s : Mme Evrard, Mme Delahays, Mme Cabot, Mme Benard.

Nombre de conseillers :
-En exercice : 14
-Présents : 10
-Votants : 10

Absent(s) : -

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

151/ SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale

Enquête publique SCOT :
Monsieur le Maire rappelle que le SCOT vise à initier une nouvelle organisation territoriale où le développement urbain se polarise en priorité sur les 6 villes, les 9 communes périurbaines et les 3 communes rurales pôles de proximité. Cette orientation vise également à limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il vise à promouvoir une diversification des activités économiques dans la perspective de maintenir le rôle de bassin d'emploi de Caux Seine agglo. Enfin le SCOT vise à développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique. Il planifie un développement urbain plus sobre en consommation foncière et en consommation d'énergie.
Période retenue pour l'enquête publique ainsi que les lieux de permanence du commissaire enquêteur :
Du lundi 20 novembre 2023 à 14h au jeudi 21 décembre 2023 à 17h45.
Le public pourra venir à la rencontre de la commission d'enquête lors des permanences suivantes qui ont été retenues :

- **lundi 20 novembre 2023 de 14h à 17h45 à la Maison de l'Intercommunalité Caux Seine agglo**
- **jeudi 23 novembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Arelaune-en-Seine**
- **lundi 27 novembre 2023 de 9h à 12h30 à la mairie de Bolbec**
- **mercredi 29 novembre 2023 de 9h à 12h à la mairie de Lillebonne**
- **samedi 02 décembre 2023 de 9h à 12h à la mairie de Rives-en-Seine**
- **lundi 04 décembre 2023 de 14h à 18h à la mairie de Tancarville**
- **samedi 09 décembre 2023 de 9h à 12h à la mairie de Port-Jérôme-sur-Seine**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217607159-20231215-202329-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2023

- mardi 12 décembre 2023 de 16h à 20h à la mairie de Terres-de-Caux
- vendredi 15 décembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Bolbec
- mardi 19 décembre 2023 de 17h à 20h à la mairie de Trouville-Alliquerville
- jeudi 21 décembre 2023 de 14h à 17h45 à la Maison de l'Intercommunalité Caux Seine agglo.

- *Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site Internet de Caux Seine agglo : https://www.cauxseine.fr/services/urbanisme/scot/ (onglet : Consultation du dossier d'enquête publique) ainsi que dans les communes ayant été désignées comme lieu d'accueil.*

SCOT/PLUi application du Zéro Artificialisation Net :
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme La Présidente de Caux Seine Agglo reçu le 10 octobre dernier. Celui-ci explique que l'Etat demande de réduire substantiellement la consommation foncière projetée sur 2021-2030 pour être conforme à la loi et compatible avec le futur SRADDET ; qu'il va falloir réduire les enveloppes foncières allouées à chaque commune, sans exception et toutes catégories confondues. Un principe a été décidé en Bureau celui de plafonner l'enveloppe foncière des 47 communes rurale à la garantie universelle, excepté les 3 communes rurales dites pôles de proximité. Pour la commune de Trouville-Alliquerville c'est-à-dire la possibilité garantie par la loi de consommer 1 hectare brut (0.8 ha net) d'espace Naturel Agricole ou Forestier (NAF) sur la période 2021-2030.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Trouville-Alliquerville,
Le 14 Décembre 2023.

MAIRIE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE
SEINE-MARITIME

Christian PARIS, Maire

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CANTON DE PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE
Département de la Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
MAIRIE
de
TROUVILLE-ALLIQUERVILLE
Mairie
de
Trouville-Alliquerville
76210

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217607159-20231215-202328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE (76210)

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Christian PARIS, Maire.

Date de convocation : 04/11/2023

Etaient présents : M. Paris, Mme Desrivières, M. Leroux, M. Roussel, M. Berger, M. Lucas, Mme Gréaume, M. Ferry, Mme Verdière, M. Gréaume.

Excusé(e)s : Mme Evrard, Mme Delahays, Mme Cabot, Mme Benard.

Nombre de conseillers :
-En exercice : 14
-Présents : 10
-Votants : 10

Absent(s) : -

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

150/ Mur Mitoyen : Commune - Mr Barbier

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de son échange avec le voisin, M. Barbier, dont le mur menace de s'écrouler. Le devis de la Maçonnerie Berger est présenté pour la réalisation d'un contrefort ainsi que la remise en place de quelques silex et briques pour un montant de 850,00 €ht.
Monsieur le Maire rappelle l'article L2131-11 *(Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L. 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal).* M. Berger ne prenant pas part au vote, avec 9 voix pour, le conseil municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Trouville-Alliquerville,
Le 14 Décembre 2023.

MAIRIE DE TROUVILLE-ALLIQUERVILLE SEINE-MARITIME

Christian PARIS, Maire

Monsieur le Maire - Place Marcel Lecarpentier - 76210 TROUVILLE-ALLIQUERVILLE
Téléphone : 02 35 38 03 44 - Télécopie : 02 35 38 84 80 - Courriel : mairie.trouville-alliquerville@wanadoo.fr